



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

SDC 'Les Mages'
C/O LAMY lyon Syndic Vaise I
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : COMMUNS
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER TRIMESTRE
Donneur d'ordre : Mme M. GOIGOUX

CONTRAT MULTISERVICES : ENTRETIEN TECHNIQUE

FACTURATION : la redevance sera facturée par quart en Janvier, Avril, Juillet, Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 2504,07

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 11/2008	Valeur	: 100,0
	Mois de l'indice de révision	: 05/2025	Valeur	: 144,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
0,25	Entretien du portier interphone vidéo	1/AN	441,27	110,31
0,25	Entretien de l'antenne collective	4/AN	441,27	110,31



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010282

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,25	Entretien électricité des communs	52/AN	819,50	204,87
0,25	Fourniture 90 ampoules - néons	52/AN	346,70	86,67
0,25	Entretien du moteur de la V.M.C.	2/AN	252,14	63,03
0,25	Entretien de la pompe de relevage	4/AN	378,21	94,55
0,25	Nettoyage circulations parkings	2/AN	567,34	141,83
0,25	Contrôle skidome - désenfumage	2/AN	189,10	47,27
TOTAL H.T.				858,84
T.V.A. a 10,00%				85,88
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>944,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.